



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°10-23

L'an deux mille dix,  
Le 30 juin, à Metz

Date de convocation	17 mai 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, , M. Claude PHILIPPE (qui a reçu pouvoir de M. Florentin), M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

#### **Aménagement hydraulique et environnemental du bassin de la Meuse Amont**

Vu le projet d'aménagement hydraulique et environnemental du bassin de la Meuse Amont,

Vu l'article 3 des statuts de l'EPAMA,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- accepte la maîtrise d'ouvrage de l'opération sous réserve de l'obtention d'un plan de financement couvrant 100 % de la dépense,
- mandate le Président pour définir le plan de financement et solliciter tous les financeurs concernés par le projet.

Le Président,  
Jean-Paul BACHY

